

## Elaboration du PRFB – 19 avril 2018

### Synthèse du groupe de travail « Equilibre sylvo-cynégétique »

#### Objectifs de l'atelier :

- Etablir un diagnostic partagé sur l'état d'équilibre/déséquilibre sylvo-cynégétique des forêts franciliennes
  - Identifier les massifs en état de déséquilibre (s'ils existent)
- Réflexions sur les orientations/outils à mettre en place lorsque le peuplement est dans un état d'équilibre compromis ?
  - Question du changement de pratiques cynégétiques et/ou sylvicoles

#### Etat des lieux partagé :

- Le nombre de chasseurs diminue et la moyenne d'âge augmente. L'augmentation des indemnités versées par les fédérations de chasse rend la chasse de plus en plus chère et de ce fait moins accessible à tous.
- Les chasseurs et les forestiers ont **un intérêt commun** : maintenir de manière durable la multifonctionnalité des forêts
- **La chasse est un revenu non négligeable pour les propriétaires forestiers**
- Problème sécuritaire et sanitaire : collisions, fièvre porcine, peste porcine africaine etc.
- **Remontée des informations de terrain insuffisante** : peu de données sur l'état d'équilibre forêt/gibier de la part des forestiers. Actuellement, seules les actions ponctuelles (visites) permettent de faire remonter les problèmes.
  - Cela veut-il dire que la situation est satisfaisante ? Est-ce parce que la volonté de faire de la sylviculture est trop faible ? Est-ce un manque de sensibilisation ?
- Dégâts causés par le gibier est un facteur de démobilité des propriétaires. De plus, comme ils ne sont pas indemnisés pour ces derniers, ils ne sont pas incités à recenser les dégâts subis.
- Les animaux recherchent deux choses : la tranquillité et la nourriture
  - « Zone de tranquillité » : ces zones correspondent aux propriétés où l'activité de chasse est absente => ces propriétés deviennent des réserves.
    - Comment gérer ces zones refuge ?
  - « Zone de nourriture » : causée par l'agrainage (qui devrait avoir uniquement une fonction dissuasive)
  - Cloisonnement/maillage important des habitats en Île-de-France par l'urbanisation et les infrastructures de transport. Cela entraîne une concentration des animaux dans certaines zones.
- Réalisation des plans de chasse partielle : il s'agit d'outils de régulation et sa non-réalisation est juridiquement verbalisable.
- **Les données disponibles** :
  - Plan de chasse : population estimée, attribuée, réalisée et surface.
  - Réseau ongulés sauvages partagés par l'ONCFS et les Fédérations de chasse
  - Forêt publique : données par massif de l'ONF, permettant d'établir une typologie de l'état d'équilibre forêt-gibier (compromis, dégradé ou satisfaisant)
  - Quid des forêts privées ?

- **Cas des cervidés :**
  - les animaux ont une tendance accrue à se regrouper et se déplacer : comportement plus erratique. La pratique de la chasse en devient plus complexe.
  - Population en augmentation (cerf) et diminution (chevreuil). Les plans de chasse (et réalisations) sont stables depuis 10 ans
  - Causent également des dégâts indirects : interruption des opérations de régénération
  - Peu de remontée des dégâts, uniquement quelques cas ponctuels
- **Cas du sanglier :**
  - Population en augmentation, chasse insuffisante
  - Dégâts indirects par la consommation des fruits et graines, ce qui met en danger la régénération naturelle
  - Politique actuelle se concentre trop sur les enjeux agro-cynégétiques
  - Consignes de tirs : difficulté morale des chasseurs de tirer sur la laie suite.
- **Les outils de diagnostics de l'équilibre forêt-gibier :**
  - ICE : nécessaires sur le long terme mais ne prennent pas en compte les dégâts sylvicoles. De plus, ils consistent en une procédure longue et complexe
  - Evaluation se concentre surtout sur les parcelles en renouvellement
  - Les fédérations de chasse mettent déjà en œuvre de nombreux ICE
  - Il est possible d'utiliser l'augmentation des cotisations hectare boisé comme indicateur d'un déséquilibre (car il est légitime de supposer que lorsqu'il y a des enjeux agro-cynégétiques, il y a également des enjeux sylvo-cynégétique)
  - Dispositifs d'enclos/exclos : principalement démonstratifs, utiles pour la sensibilisation
  - Diagnostic nécessite actuellement au moins 4 ans
- *Question des massifs de moins de 1000 ha : peuvent-ils supporter l'installation d'une population de cerfs ?*
- Quels critères pour évaluer la « pérennité et la rentabilité économique des activités sylvicoles » mentionnées dans la définition de l'état d'équilibre sylvo-cynégétique (art. L.425-4 du code de l'environnement) ?
  - Lorsque la régénération peut avoir lieu sans protections ?
  - Adapter ce critère à l'espèce considérée : échelle d'une UG pour le cerf vs. Echelle plus importante pour le chevreuil et le sanglier ?

### **Orientations à 10 ans, pistes d'actions**

**Identifier les espaces et les territoires où l'équilibre forêt-gibier est compromis (les « zones point noir »).**

**Développer une cohérence régionale**, en termes de consignes d'agrainage, d'adaptation des pratiques cynégétique en cas de déséquilibre forêt gibier, de non introduction d'espèces nuisibles (à l'exception des parcs de chasse)...

- *Chasseurs : opposés à une approche régionale car les problèmes sont locaux, liés à des territoires et des pratiques*
- *Forestiers : approche régionale permet de donner de la cohérence dans les orientations/mesures*

### **Revoir les schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC)**

Vis-à-vis notamment des consignes d'agrainage : interdire l'agrainage en période de chasse ?

Apporter de la cohérence au sein des différents territoires, tout en intégrant les spécificités de chacun

En cas de situation compromise, cibler des actions dans les périodes sensibles et ne pas attendre la fin de la période de chasse

Faire une claire distinction entre les espèces pour mieux appréhender le suivi

#### **Actionner/encourager au partage et à la remontée des informations de terrain**

Sciences participatives

Sensibiliser/former les propriétaires forestiers à l'identification des dégâts

**Développer des conventions forestiers-chasseurs** (à l'image de la convention entre la Ficif et l'ONF signée le 7 avril 2018)

#### **Disjoindre la question de l'indemnisation et la question sylvicole**

**Prendre en compte la fréquentation des forêts** : comment chasser lorsque la fréquentation est forte et/ou la pression sociale est importante (e.g. présence d'associations) ?

#### **Déterminer l'état d'équilibre/déséquilibre forêt-gibier - échelles d'actions**

- Il y a autant de situations que de territoires, et de ce fait une **analyse territoriale est indispensable**. Cette intégration des spécificités locales doit se faire en adoptant une approche à l'échelle des populations, tout en se **coordonnant au niveau régional**
- **Etat des lieux de l'équilibre doit se faire à l'échelle des massifs**, en intégrant les propriétaires forestiers dans l'établissement des critères

#### **Indicateurs/suivis de l'état d'équilibre**

- Comparer/évaluer les ICE déjà employés en Île-de-France afin de sélectionner ceux pertinents
- **Développer une procédure d'évaluation accessible par tous et rapide**. Cela permettra d'avoir un aperçu de l'état d'équilibre/déséquilibre d'un territoire et ainsi pouvoir agir rapidement (cf. grille d'évaluation en cours de développement par le CRPF et l'IRSTEA). Les ICE sont complémentaire à cette procédure, mais viendraient dans un deuxième temps.
- Etendre l'évaluation des dégâts aux différents stades d'exploitation d'un peuplement
- Identifier des parcelles expérimentales pour suivre l'efficacité des mesures actuelles quant au rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique

**Les chasseurs et forestiers ont une responsabilité partagée et un intérêt commun dans le rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique**